Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 081-200034064-20261013-D124_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026 A LE RIOLS

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	25	32

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Le Riols sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Jean-Luc Courtet, Mme Catherine Manuel, M. Pierre Viaules, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Sarah Turquety, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Sophie Pouget pouvoir à M. Pierre Viaules ; M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Jérôme Flament ; Mme Stéphanie Chabbal pouvoir à Mme Arielle Brun ; M. Benoit Ourliac pouvoir à M. Daniel Ganthes ; M. Nicolas Lahaye pouvoir à M. Bruno Supiot ; Mme Céline Castela pouvoir à M. Jean-Christophe Cayre ; Mme Patricia Marty pourvoir à M. Jean-Luc Courtet.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serges Dalmières, M. Frédéric Ichard, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Geneviève Pellat, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann.

D124-2026 Délibération portant approbation d'une convention de partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn favorisant la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention de partenariat proposé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn, intitulé **« Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires »** ;

CONSIDÉRANT que les sapeurs-pompiers volontaires contribuent à la continuité et à l'efficacité du service public de secours sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires peut être facilitée par la mise en place de solutions permettant la prise en charge de leurs enfants en cas de mobilisation opérationnelle impromptue ;

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 081-200034064-20261013-D124_2026-DE

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Cordais et du Causse dispose de structures d'accueil permettant, dans les conditions prévues par la convention, de contribuer à la prise en charge des enfants d'un sapeur-pompier volontaire mobilisé ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les modalités de ce partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn, intitulée « Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires », annexée à la présente délibération ;

DIT que ce partenariat a pour objet de favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en facilitant, dans les conditions prévues par la convention, la prise en charge ponctuelle de leurs enfants en cas de mobilisation opérationnelle impromptue ;

AUTORISE Le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la convention seront inscrits au budget de la Communauté de Communes, le cas échéant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance

Arielle BRUN

Le Président

Jérôme FLAMENT